

FORMATIONS TECHNIQUES

CHAUFFAGISTES ELECTRICIENS

1

DEVENIR PROFESSIONNEL DU GAZ

RÉGLEMENTATION GAZ

OCTOBRE
29 / 30 / 31

Programme : Les règles techniques des installations domestiques gaz (ventilations, évacuation des fumées, tuyauteries, ...) - Passage du QCM Qualigaz**
Formation permettant d'accéder ou de renouveler l'appellation Professionnel GAZ



Artisan TNS : 144 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €

** Prix passage du test Qualigaz : 68,86 € TTC * Avec rémunération



2

INSTALLATION ÉLECTRIQUE (NEUF)

NORME NF C 15-100

DÉCEMBRE
11

Programme : Connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves. Réaliser des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation en conformité (norme NFC 15100)



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €

* Avec rémunération



3

INSTALLATION ÉLECTRIQUE (RENOVATION)

MISE EN SÉCURITÉ

NOVEMBRE
21

Programme : Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans. Être capable d'identifier et de corriger les défauts de sécurité dans le cadre de la mise en sécurité.
Permet de délivrer l'attestation CONSUEL de conformité aux bailleurs.



Artisan TNS : 48 € Président SAS : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €

* Avec rémunération



QUALI PAC

FÉVRIER 2020

du 17 au 21

4 DOMAINE RGE : PAC CHAUFFAGE & ECS

Programme : Obtenir la qualification RGE pour les installations en PAC chauffage et chauffe-eaux thermodynamiques. Formation et passage du test théorique et pratique.

 Artisan TNS : 240 € Président SAS* : 160 €
Salarié : 160 € avec prise en charge du salaire de 520 €
* Avec rémunération

  **DURÉE**
JOURS **5**

MANIPULATION FLUIDES FRIGO.

DÉCEMBRE

5 ATTESTATION APTITUDE CAT 1

5-6-11-12-13

Programme : Formation à la préparation de l'obtention de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes - Catégorie 1.

 Artisan TNS : 240 € Président SAS* : 160 €
Salarié : 160 € avec prise en charge du salaire de 520 €
* Avec rémunération

  **DURÉE**
JOURS **5**

PHOTOVOLTAÏQUE AUTOCONSO

OCTOBRE

6 SYSTÈME AUTO-CONSOMMATION

21 - 22 - 23

Programme : Connaissances techniques nécessaires d'un système PV en autoconsommation (avec et sans stockage) pour bien comprendre, bien prescrire, bien mettre en place et assurer la maintenance. Parfaire sa pratique dans le domaine du dimensionnement, des schémas et du chiffrage des systèmes. Mise en place + raccordements et câblages électriques d'un système complet en autoconsommation sans et avec stockage.

 Artisan TNS : 144 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €
* Avec rémunération

DURÉE
JOURS **3**

IRVE : BORNES DE RECHARGE

OCTOBRE

7 VÉHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

21 - 22 - 23

Programme : Connaître les modes de recharge, les types de prises, les cas de raccordement. Savoir installer, exploiter et maintenir des IRVE. Installer des bornes de recharge en conformité avec les normes, conseiller les clients sur les aides financières possibles. **Pratique sur plate-forme pédagogique mobile multimarques. Lieu : CAHORS**

 Artisan TNS : 144 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €
* Avec rémunération

 **DURÉE**
JOURS **3**

FORMATIONS TECHNIQUES TOUS CORPS D'ÉTAT BTP

PERFECTIONNEMENT DEPANNAGE PAC

8 DIAGNOSTIQUER AVEC MÉTHODE

DÉCEMBRE
19 - 20

Programme : Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une PAC en assurant les opérations de maintenance curatives. Etudes de cas sur bancs pédagogiques (simulation de pannes, dérives observées, réparations et suivi de bon fonctionnement.



Artisan TNS : 96 € Président SAS* : 64 €
Salarié : 64 € avec prise en charge du salaire de 208 €

* Avec rémunération



DEVENIR TECHNICIEN DE MAINTENANCE

9 POMPES A CHALEURS / CLIMATISATION MODULE 1

OCTOBRE
16 - 17 - 18

Programme : maîtriser le fonctionnement ainsi que les bonnes pratiques d'installation, de mise en service, d'entretien et de dépannage d'une pompe à chaleur / Clim.

Module 1 : INITIATION A LA PAC (3 JOURS EN 2019)

Module 2 : QUALIPAC (5 jours en 2020) Module 3 : Dépannage PAC Clim (3 jours 2020)



Artisan TNS : 144 € Président SAS : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €

* Avec rémunération



ATTESTATION CAPACITÉ FLUIDES

10 LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'AGRÈMENT

JANVIER 2020
à définir

Programme : Etre capable de gérer administrativement les stocks de fluides frigorigènes dans le cadre des attestation de capacité. Identifier et être capable de compléter les CERFA correspondants. L'auto contrôle des équipements de récupération. Réglementation sur l'évolution des fluides R410 / R32 ...



Artisan TNS : 48 € Président SAS : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €

* Avec rémunération



FEEBAT RENOVE

11

RGE : ISOLATION - MENUISERIES - CHAUDIÈRES

NOVEMBRE
13 - 14 - 15

Programme : Obtenir la qualification RGE dans les domaines de l'isolation (murs, toitures), des menuiseries extérieures ou des chaudières hautes performances gaz. Lieu : CAHORS (46).



Artisan TNS*, Président SAS, et Salarié BTP : 660 € qui seront entièrement remboursés. Concernant les salariés BTP, prise en charge du salaire à hauteur de 300 €.



DURÉE
JOURS



AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

12

LES APPROCHES PRATIQUES

OCTOBRE
9 - 10

Programme : Etre capable de poser tous types d'isolants fibreux appropriés en rénovation des logements en fonction des contraintes du bâti (maisons anciennes en pierre, terre crue, ...). Pose des menuiseries en rénovation avec traitement des interfaces (supports, étanchéité, pare vapeur, rejingots, ...)



Artisan TNS : 96 € Président SAS* : 64 €
Salarié : 64 € avec prise en charge du salaire de 208 €
* Avec rémunération



DURÉE
JOURS



PATHOLOGIES DU BÂTI ANCIEN

13

LES PRINCIPAUX DÉSORDRES

SEPTEMBRE
30

Programme : Connaître, analyser et comprendre les dégradations pathogènes externes et internes du bâti ancien d'avant 1948 (comportement hygrométrique et thermique, structures et résistances des matériaux). Définir les améliorations sur la structure et l'enveloppe en choisissant les solutions techniques adéquates.



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



DURÉE
JOURS



VENTILATION DES LOCAUX

14

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

OCTOBRE
21

Programme : Identifier les polluants de l'air intérieur, leur source et leur impact sur la santé. Connaître les principales solutions techniques à mettre en œuvre et la réglementation dans le domaine de qualité de l'air intérieure.



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



DURÉE
JOURS



FORMATIONS TECHNIQUES TOUS CORPS D'ÉTAT BTP

NOUVEAU DTU GAZ LES ÉVOLUTIONS POUR 2020

15 SESSION 1

OCTOBRE
3

16 SESSION 2

NOVEMBRE
14

Programme : Connaître les principales bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz suivant les nouvelles règles de l'arrêté du 23/02/2018 applicable au 01/01/2020. Maîtriser la saisie des nouveaux certificats de conformités.



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



17 QUALI BOIS AIR RGE : POÊLES BOIS ET INSERTS

OCTOBRE
16 - 17 - 18

Programme : Obtenir la qualification RGE pour les installations de poeles bois / granulés et inserts bois. Formation et passage du test théorique et pratique.



Artisan TNS : 144 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €
* Avec rémunération



18 LEAN BATIMENT DES CHANTIERS PLUS PERFORMANTS

OCTOBRE
28 et 4 Nov

Programme : Une méthode collaborative qui amène tous les acteurs de l'entreprise à se poser la même question : comment travailler plus efficacement, individuellement et ensemble. Analyser et éradiquer les pertes de temps sur chantier. Anticiper la préparation des chantiers, l'approvisionnement, le matériel. Animer et conduire les chantiers de manière autonome et efficace à travers des actions concrètes : mettre en place une communication efficace, apprendre à gérer les priorités, optimiser les zones de travail : rangement du camion, de l'atelier ...



Artisan TNS : 256 € Président SAS : 192 €
Salarié : 192 € avec prise en charge du salaire de 208 €
* Avec rémunération



Tarifs TNS applicables sous réserve de prise en charge accordée par le FAFCEA BATIMENT (Critères de prise en charge 2019) : 2 formations finançables par stagiaire et par an, dans la limite de 50h. Attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an à fournir à l'inscription.
Tarifs Président de SAS et salariés sous réserve que le stagiaire relève de Constructys - 11 salariés (subrogation)

LES MARCHES PUBLICS

NOVEMBRE

18

19 PERFECTIONNER SON MÉMOIRE TECHNIQUE

Programme : Méthodologie pour rédiger un mémoire technique. Savoir décrypter les documents du dossier de consultation. Apporter une touche commerciale lors de la rédaction du mémoire technique.



Artisan TNS : 128 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



LES MARCHES PUBLICS

OCTOBRE

25

20 RÉPONDRE EN DÉMATÉRIALISÉ

Programme : Depuis le 1er Octobre 2018, tous les marchés publics sont dématérialisés. Méthodologie pour répondre aux marchés. Maîtriser la procédure, les plateformes en ligne et l'utilisation de la signature électronique.



Artisan TNS : 128 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



LA SOUS TRAITANCE

OCTOBRE

23

21 EVITEZ LES ERREURS / NOMBREUX CONTRÔLES

Programme : Connaître les règles pratiques de la sous-traitance en marchés de travaux BTP (publics ou privés). Rédaction des contrats, analyse des clauses, paiements, cautionnement, responsabilités des travaux, obligations de vigilance et gestions des difficultés.



Artisan TNS : 128 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération





TRAITEMENT DES IMPAYÉS

OCTOBRE
2

22

COMMENT LES ÉVITER

Programme : Mettre en place une méthodologie efficace de recouvrement de créances. Connaître les procédures juridiques existantes. Traiter comptablement les impayés.



Artisan TNS : 128 € Président SAS* : 96 €

Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 104 €

* Avec rémunération



MARCHÉS PRIVÉS DE TRAVAUX

NOVEMBRE
25 - 26

23

LES RÈGLES DE CONTRACTUALISATION

Programme : Permettre aux entrepreneurs du bâtiment de bien formaliser administrativement leurs relations contractuelles dans le cadre d'un marché de travaux privés. Mettre en place des conditions générales solides afin d'éviter les litiges.



Artisan TNS : 256 € Président SAS* : 192 €

Salarié : 192 € avec prise en charge du salaire de 208 €

* Avec rémunération



GÉRER SES ÉQUIPES

DÉCEMBRE
16 - 17

24

LES RELATIONS HUMAINES EN TPE

Programme : Apprendre à motiver ses collaborateurs, à coacher et organiser son équipe. Savoir gérer les conflits et l'agressivité



Artisan TNS : 256 € Président SAS* : 192 €

Salarié : 192 € avec prise en charge du salaire de 208 €

* Avec rémunération



FORMATIONS

LE STAGE DU SEMESTRE

25 ASSISTANTE DU BTP SECONDER LE CHEF D'ENTREPRISE



PREREQUIS STAGIAIRES

Aucuns

OBJECTIFS :

- Maîtriser l'environnement technique, administratif et réglementaire afin de travailler efficacement en collaboration avec le chef d'entreprise
- Connaissances générales du BTP
- Vocabulaire technique et lecture de plan
- Module Suivi administratif des chantiers
- Module suivi des appels d'offre
- Module administratif et social

PROGRAMME :

- Procédure d'ouverture des chantiers,
- Enregistrement des documents administratifs,
- Élaboration des DICT, demandes d'autorisation, demandes de branchements, ...
- Préparation des contrats de sous-traitance,
- Création des tableaux de bord,
- Gestion des PPSPS, des PAQ, des mémoires techniques, des PAE, du livret d'accueil, des conventions,
- Classement des documents sécurité,
- Planification et gestion des travaux,
- Enregistrement des pointages journaliers,
- Gestion des intempéries,
- Préparation factures, avoirs et situations,
- Participation à l'élaboration des dossiers DOE,
- Classement et archivage,

DURÉE
JOURS **12** **2 jours/Mois**
répartis sur 6 mois

NOUVEAU
STAGE



6 Places
Disponibles



Artisan TNS : 576 € Président SAS* : 384 €

Salarié : 384 € avec prise en charge du salaire de 1248 €

* Avec rémunération

NOUVEAU
STAGE

Calendrier à définir
Début : 3 Octobre

26

A.I.P.R. TRAVAUX À PROXIMITÉ RÉSEAUX

DÉCEMBRE
16

Formation
OBLIGATOIRE

Programme : Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux enterrés. (TP, Maçons, ...). Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - comprenant le passage du QCM en ligne.



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



27

HARNAIS DE SÉCURITÉ TRAVAUX EN HAUTEUR

OCTOBRE
14

Formation
OBLIGATOIRE

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui utilisent un harnais de sécurité. Formation pratique sur ancrages, lignes de vie, ...)



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération



TRAVAUX A PROXIMITÉ AMIANTE SS4 TRAVAILLEURS EXPOSÉS (LIEU : ALBI 81)



Formation
OBLIGATOIRE

Programme : Obligatoire pour tous les salariés et encadrants réalisant des interventions sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

28

Personnel encadrant : **Dates** : 18 / 19 / 27 / 28 et 29 Nov. 2019

Artisan TNS : 240€ Dirigeant salarié* : 160 €
Salarié : 160 € avec prise en charge du salaire de 520 €



29

Opérateur de chantier : **Dates** : 18 et 19 Nov. 2019

Artisan TNS: 96€ Dirigeant salarié* : 64 €
Salarié : 64 € avec prise en charge du salaire de 208 €
* Avec rémunération



ÉCHAFAUDAGES FIXES

NOVEMBRE
18 - 19

30

MONTAGE DÉMONTAGE UTILISATION

Formation
OBLIGATOIRE

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui montent, démontent et/ou utilisent des échafaudages fixes.



Artisan TNS : 96 € Président SAS* : 64 €
Salarié : 64 € avec prise en charge du salaire de 208 €
* Avec rémunération

DURÉE
JOURS



ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

OCTOBRE
29

31

MONTAGE DÉMONTAGE UTILISATION

Formation
OBLIGATOIRE

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui montent, démontent et/ou utilisent des échafaudages roulants.



Artisan TNS : 48 € Président SAS* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération

DURÉE
JOURS



Formation
OBLIGATOIRE

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 B1V B2 BR

32 SESSION 1

SEPTEMBRE

9 - 10 - 11

33 SESSION 2

DÉCEMBRE

9 - 10 - 11

Programme : Obligatoire pour tous les salariés réalisant des interventions sur des installations électriques (Electriciens, Chauffagistes, Frigoristes, ...).



Artisan TNS : 144 € Président SAS* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €
* Avec rémunération

ÉLIGIBLE
CPF

DURÉE
JOURS



Formation
Recommandée

SAUVETEUR SECOURISTE

GESTES DE PREMIERS SECOURS BTP

34 **Formation
Initiale**

21 et 22 Novembre 2019

Artisan TNS : 96 € Dirigeant salarié* : 64 €
Salarié : 64 € avec prise en charge du salaire de 208 €

35 **Recyclage**

2 Décembre 2019

Artisan TNS : 48 € Dirigeant salarié* : 32 €
Salarié : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €
* Avec rémunération

DURÉE
JOURS



DURÉE
JOURS



Formation
OBLIGATOIRE

CACES

CONDUITE D'ENGINS ET NACELLES

36 **CACES 1/9
R372**

9 - 10 - 11 Octobre 2019 (mini-engins / Chariots)

Artisan TNS : 144 € Dirigeant salarié* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €

37 **CACES
PEMP
1B/3B**

5 - 6 - 7 Novembre 2019 (Nacelles)

Artisan TNS : 144 € Dirigeant salarié* : 96 €
Salarié : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €
* Avec rémunération

DURÉE
JOURS



DURÉE
JOURS



